

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

Le 20 décembre 2021

Séance spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par la secrétaire-trésorière Sarah Lévesque, tenue le 20 décembre 2021, à 19h, à la Place Auckland, 22, rue de l'Église, présidée par le maire André Perron et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers, Marc Bégin, Denys Gosselin, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Le conseiller, Yves Bond, est absent.

La directrice générale, Sarah Lévesque, et la directrice générale adjointe, Hélène Dumais, sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à **19h00**.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 9 décembre 2022.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-31

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y avait pas d'assistance.

4. ADOPTION DU BUDGET 2022

2021-12-32

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, telles que déposées, qui présentent des recettes de **1 853 341,57 \$** et des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à **1 573 907,06 \$**, des remboursements de la dette de **94 934,51 \$** et un excédent pour immobilisations de **184 500 \$**.

DE publier un résumé du budget dans la prochaine édition du bulletin municipal, en décembre 2021.

Revenus	
Taxation	1 234 347,00 \$
Recettes sources locales	176 638,57 \$
Subventions	442 356,00 \$
Total	<u>1 853 341,57 \$</u>

Dépenses		
100	Administration générale	336 585,00 \$
210	Sûreté du Québec	94 089,00 \$
220	Sécurité Incendie	97 230,00 \$
320	Voirie	393 955,00 \$
330	Déneigement	203 142,00 \$
340	Éclairage, signalisation..	18 500,00 \$
413	Aqueduc	35 090,00 \$
414	Eaux usées	38 145,00 \$
415	Égouts	10 370,00 \$
451	Ordures	66 061,00 \$
452	Recyclage	17 526,00 \$
452	Putrescibles	12 275,00 \$
470	Environnement	17 134,00 \$
520	Logement social	7 000,00 \$
610	Urbanisme	39 556,00 \$
620	Dév. Économique	43 848,00 \$
701	Loisirs et parcs	83 275,00 \$
702	Bibliothèque	24 600,00 \$
900	Interets & Frais banque	35 526,06 \$
	Transfert aux investissements	184 500,00 \$
03-210	Remboursement dettes	94 934,51 \$
	Total	1 853 341,57 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION PLAN TRIENNAL D'IMMBILISATIONS

2021-12-33

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE la Municipalité adopte son plan triennal des dépenses en immobilisations comme suit :

Année 2022 : 3 529 350 \$

Année 2023 : 1 061 000 \$

Année 2024 : 58 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENT D'IMPOSITION 2022

6.1 Présentation R2022-150

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la directrice générale, Sarah Lévesque, présente le projet de règlement 2022-150 concernant l'imposition des contribuables de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton pour l'année 2022.

6.2 Avis de motion R2022-150

Le conseiller **Pierre Blouin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement 2022-150 intitulé « Règlement d'imposition 2022 ».

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-12-34

Il est proposé par **Lee Brazel**

de clore la présente session à **19h03**, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

André Perron, maire

Sarah Lévesque, directrice générale